

## ANNEXE - TARIFICATION DES SERVICES DE LA VILLE

Libellé		Période d'application
<b>CIMETIERE</b>		
La concession funéraire doit être renouvelée au tarif en vigueur au jour de son arrivée à échéance et non au tarif en vigueur à la date de la demande de renouvellement.		
<b>1- Concession funéraire adulte Achat et Renouvellement</b>		
	<b>Tarifs au 1er septembre 2017</b>	<b>Tarifs au 1er janvier 2024</b>
Durée de 10 ans (2 m <sup>2</sup> )	81,00 €	98,00 €
Durée de 30 ans (2 m <sup>2</sup> )	245,00 €	294,00 €
Durée de 50 ans (2 m <sup>2</sup> )	409,00 €	490,00 €
<b>2 – Concession cinéraire columbarium dans le cimetière</b>		
Durée de 10 ans	54,00 €	65,00 €
Durée de 30 ans	161,00 €	193,00 €
Durée de 50 ans	268,00 €	320,00 €
<b>3 – Conversion de durée de concession dans le cimetière</b>		
Les concessions sont convertibles* en concessions de plus longue durée		
*il est défalqué du prix de conversion une somme égale à la valeur que représente la concession convertie, compte tenu du temps restant à courir jusqu'à son expiration Art. L. 2223-16 du CGCT		
<b>4 – Redevances funéraires</b>		
Caveau provisoire 30 jours	35,00 €	42,00 €
Caveau provisoire au-delà des 30 jours en sus par jour	2,30 €	2,80 €
Vacation de police (si effective)	20,00 €	24,00 €
<b>SUPPORTS DE COMMUNICATION</b>		
<b>CADRE</b>		
Article R311-11 du Code des relations entre le public et l'administration : « A l'occasion de la délivrance du document, des frais correspondant au coût de reproduction et, le cas échéant, d'envoi de celui-ci peuvent être mis à la charge du demandeur. (...) »		
<b>REPROGRAPHIE (photocopie) PRIX UNITAIRE</b>		
<b>COPIEUR PRIX UNITAIRE (i)</b>		
<b>FORMAT - RECTO</b>		<b>TARIFS</b>
Papier A4	Noir et blanc	0,0035 €
Papier A4	Couleur	0,029 €
Affiche A0	Noir et blanc	2 €
Affiche A0	Couleur	5 €
(i) toute demande particulière sera à soumettre au préalable pour déterminer la faisabilité et un devis sera communiqué dans les 4 semaines suivant la demande hors période estivale		
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>		
<b>Tournages de films</b>		
<b>Tournages</b>	<small>Accusé de réception en préfecture 094-219400652-20230705-23-052-DE Date de télétransmission : 06/07/2023 Date de réception préfecture : 06/07/2023</small>	
<b>TARIF A LA JOURNEE</b>		

Obtention autorisation de tournage	100,00 €	Année civile
Etude du technicien (rendez-vous sur place + établissement devis, factures)		
Mise en place de la signalisation	50,00 €	

Accusé de réception en préfecture  
094-21940652-20230705-23-052-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2023  
Date de réception préfecture : 06/07/2023

		TARIF / JOUR / EMPLACEMENT	
Occupation du domaine public : stationnement (facturation dès le premier jour)		100,00 €	
Pour chaque jour supplémentaire		200,00 €	Année civile
Court métrage, documentaire, tournage caméra sur l'épaule, images par smartphone, photos artistiques (hors publicité ou commerciale), images par drone		200,00 €	Année civile
Tournage des étudiants en école de cinéma (sur présentation de justificatif)		Gratuit	Année civile
Tournage au cimetière		500,00 €	
Tournage de nuit au cimetière de 17h30 à minuit		1 000,00 €	Année civile
Tournage de nuit au cimetière au-delà de minuit		1 200,00 €	Année civile
Tournage dans une école		1 000,00 €	Année civile
Tournage dans un bâtiment public		1 000,00 €	
Tournage dans une rue		800,00 €	
Nettoisement de trottoirs suite à un tournage (par emplacement)		50,00 €	Année civile
Enlèvement des déchets inférieur à 1 m <sup>3</sup> suite à un tournage à la place par jour		500,00 €	Année civile
Réservation de salle		TARIF / JOUR	
Établissements scolaires (salle de classe, préau, cour de récréation etc.)	du lundi au samedi	1 000,00 €	Année civile
	dimanche et jours fériés	1 500,00 €	Année civile
Salle Doisneau	du lundi au samedi	1 000,00 €	Année civile
	dimanche et jours fériés	1 500,00 €	Année civile
Salle de la Grange	du lundi au samedi	1 500,00 €	Année civile
	dimanche et jours fériés	2 000,00 €	Année civile
Salle Madeleine le Gallou	du lundi au samedi	800,00 €	Année civile
	dimanche et jours fériés	1 000,00 €	Année civile
Réservation d'équipements sportifs terrestres			
Tous les autres équipements terrestres (aire de jeu, boulodrome, city park, skatepark, ,,,)	l'heure	100,00 €	Année civile
	la demie-journée (4h)	500,00 €	Année civile
	la journée (8h)	800,00 €	Année civile
<i>Pour toute annulation de tournage 48 heures avant le tournage, un forfait de 20% de la somme due sera exigé.</i>			
Marché communal			
Droits de place			
<i>Ces droits sont calculés au mètre linéaire et facturés mensuellement</i>			
		tarif en € HT/ml	
1 -Droits de place (sans fourniture d'énergie)	Forfait / jour	1,50 €	Année civile
2- Déchets tarif	Forfait / jour	0,20 €	Année civile
3- Nettoyage	Forfait / jour	0,20 €	Année civile
4- Electricité	Forfait / jour	0,15 €	Année civile
5- Animation	Forfait / jour	2,10 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	Forfait / jour	2,10 €	Année civile

Accusé de réception en préfecture  
094-219400652-20230706\_236  
Date de transmission : 06/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

## Droits de Voirie – Droits relatifs à l'activité commerciale

*Ces droits sont calculés au mètre carré et perçus en fin de période.*

*Les autorisations de terrasses et d'étalages sont délivrées à titre personnel et ne pourront en aucun cas être transférées à un tiers.*

### I - Activités commerciales sédentaires

Occupation à l'année au droit d'un commerce (roisserie, installations décoratives (jardinière, ,,,) vitrine mobile, présnetoire, ,,)		50€/m2/an	Année civile
chevalet stop-trottoir (menu, drapeau, ,,)		40€/u/an	Année civile
Etalages (fleuriste, ,,)		10€/m2/an	Année civile
Terrasse de café et restaurant à ciel ouvert	Zone 1	20€/m2/an	Année civile
	Zone 2	5€/m2/an	
Terrasse de café et restaurant couverte et fermée	Zone 1	35€/m2/an	Année civile
	Zone 2	25€/m2/an	
Extension de commerce couverte et fermée	Zone 1	15€/m2/an	Année civile
	Zone 2	10€/m2/an	

Zone 1 : Place Louis XIII, rue Lucien Grelinger, place du Général de Gaulle

Zone 2 : autres

### II - Activités commerciales ambulantes et ponctuelles

Bulle de vente immobilière	Forfait / trimestre	150€/m2	Année civile
Commerce ambulancier régulier (Food truck...)	Forfait / jour	5€/u	Année civile
Occupation à caractère événementiel (fêtes de la Ville, Marché de Noël, spectacle, manège, cirque...)		Gratuité	Année civile

*Les rôtissoires, les distributeurs de bonbons et autres installations diverses seront taxés de la même façon que les étalages, pour une surface d'occupation d'un m<sup>2</sup> minimum.*

### III – Chantier et déménagement

Dépôt de matériaux, matériels (monticule de sable...)	Forfait par semaine	20€/m <sup>2</sup>	Année civile
Echafaudage, palissades, neutralisation de trottoir	Forfait par semaine	20€/ml	Année civile
Benne à gravats ou déchets	Forfait de 2 jours	20€/u	Année civile
Baraque ou sanitaire de chantier, cantonnement de chantier	Forfait par mois	30€/m <sup>2</sup>	Année civile
Grue	Forfait par mois	100€/u	Année civile
Appareil de levage, nacelle élévatrice	La tarification a lieu à compter du 3e jour d'occupation sur chaussée 20€/u/jour  Stationnement sur des places de stationnement : forfait de 20€/jour pour 2 places		Année civile
Véhicule autre			Année civile
Stationnement de monte-meuble, monte-charge			Année civile

*Un minimum de 2 m<sup>2</sup> pour chaque véhicule sera pris comme base de calcul.*

### Tarifs d'enlèvement des affiches sauvages

*Tous les tarifs ci-dessous sont en Euros TTC et intègrent, à chaque fois des coûts de structure de la collectivité (temps passé des encadrants, envoi courriers, administration générale), à hauteur de 10 € par intervention*

#### Prestations réalisées au sol par les agents ou l'entreprise

Enlèvement d'affiche (surface inférieure à 2 m <sup>2</sup> ) – coût par affiche	30,00 €	Année civile
Enlèvement de grandes affiches (supérieure à 2 m <sup>2</sup> ) – coût par affiche entre 2 et 5 m <sup>2</sup>	50,00 €	Année civile

Accusé de réception en préfecture  
094-219400652-2023060300002-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2023  
Date de réception en préfecture : 06/07/2023

Enlèvement de grandes affiches (supérieure à 2 m <sup>2</sup> ) – coût par affiche au-delà de 5 m <sup>2</sup>	80,00 €	Année civile
Enlèvement d'affichettes, autocollants (surface inférieure à 0,3 m <sup>2</sup> ) – coût par affichette ou autocollant	20,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée inférieure à 2 m <sup>2</sup>	50,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée comprise entre 2 et 5 m <sup>2</sup>	80,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée supérieure à 5 m <sup>2</sup>	150,00 €	Année civile
<b>Prestations réalisées à partir d'une plate-forme mobile ou d'une nacelle</b>		
Interventions depuis une plate-forme pour des affiches, graffiti ou tags situés à une hauteur comprise entre 2 et 4 mètres*		
Enlèvement d'affiche (surface inférieure à 2 m <sup>2</sup> ) – coût par affiche	40,00 €	Année civile
Enlèvement de grandes affiches (supérieure à 2 m <sup>2</sup> ) – coût par affiche entre 2 et 5 m <sup>2</sup>	60,00 €	Année civile
Enlèvement de grandes affiches (supérieure à 2 m <sup>2</sup> ) – coût par affiche au-delà de 5 m <sup>2</sup>	100,00 €	Année civile
Enlèvement d'affichettes, autocollants (surface inférieure à 0,3 m <sup>2</sup> ) – coût par affichette ou autocollant	30,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée inférieure à 2 m <sup>2</sup>	80,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée comprise entre 2 et 5 m <sup>2</sup>	100,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée supérieure à 5 m <sup>2</sup>	200,00 €	Année civile
<i>*Au-delà de 4 mètres de hauteur les tarifs seront doublés</i>		

## Salles et espaces mis à disposition du public

## Salles municipales

## Salle la Grange

## Salle la Grange (tarif à la journée)

Semaine du lundi au Jeudi	Associations ou particuliers rungissois et non rungissois travaillant pour la Ville	avec mobilier	450,00 €
		caution	900,00 €
	Entreprises / comités d'entreprises rungissois / Non Rungissois	avec mobilier	900,00 €
		caution	1 800,00 €
Vendredi, Samedis, dimanche et jours fériés	Associations ou particuliers rungissois et non rungissois travaillant pour la Ville	avec mobilier	600,00 €
		caution	1 200,00 €

Salle Madeleine le Gallou (tarif à la journée)

Semaine, Samedis, dimanche et jours fériés

Associations ou particuliers  
rungissois et non rungissois  
travaillant pour la Ville

avec mobilier

150,00 €

caution

300,00 €

## Tranches de quotient familial appliquées depuis 2021 servant pour le calcul des prestations

TRANCHES	BORNES
Tranche 1	minima sociaux à 463 € compris
Tranche 2	supérieur à 463 € à 705 € compris
Tranche 3	supérieur à 705 € à 876 € compris
Tranche 4	supérieur à 876 € à 1047 € compris
Tranche 5	supérieur à 1047 € à 1248 € compris
Tranche 6	supérieur à 1248 € à 1812 € compris
Tranche 7	supérieur à 1812 € et plus

1) Accueils collectifs de mineurs (ACM) maternels, élémentaires le mercredi matin, les ACM secondaires le mercredi après-midi et le samedi après-midi et lors de soirées ; le CISL en demi-journée ou en journée

## Tarifs à compter du 1er septembre 2023 appliqués depuis 2022

TRANCHES	BORNES	ACM maternels, élémentaires, mercredi matin, CISL en demi-journée, ACM secondaires le mercredi après-midi et le samedi après-midi et lors de soirées*	ACM primaires et secondaires, CISL **
Tranche 1	minima sociaux à 463 € compris	1,25 € à 1,34 €	2,51 € à 2,68 €
Tranche 2	supérieur à 463 € à 705 € compris	1,34 € à 1,61 €	2,68 € à 3,23 €
Tranche 3	supérieur à 705 € à 876 € compris	1,61 € à 2,07 €	3,23 € à 4,15 €
Tranche 4	supérieur à 876 € à 1047 € compris	2,07 € à 2,41 €	4,15€ à 4,82 €
Tranche 5	supérieur à 1047 € à 1248 € compris	2,41 € à 2,77 €	4,82 € à 5,55 €
Tranche 6	supérieur à 1248 € à 1812 € compris	2,77 € à 3,05 €	5,55 € à 6,11 €
Tranche 7	supérieur à 1812 € et plus	3,05 €	6,11 €

\*tarifs unitaires par demi-journée ACM maternelle, élémentaire, CISL et secondaire.

\*\* tarifs unitaires en journée des ACM maternelle, élémentaire, CISL et secondaire

Ces tarifs ne comprennent pas la restauration.

Les tarifs appliqués aux familles non-Rungissoises ont une majoration de 20%.

**Tarifs à compter du 1er septembre 2023 appliqués depuis 2022**

TRANCHES	BORNES	Accueil périscolaire soir en maternelle	Accueil périscolaire du soir en élémentaire, l'étude surveillée des élémentaires, la Navette du soir	Accueil périscolaire du matin en maternelle et en élémentaire
Tranche 1	minima sociaux à 463 € compris	0,88 € à 1,08 €	0,93 € à 1,15 €	0,63 € à 0,78 €
Tranche 2	supérieur à 463 € à 705 € compris	1,08 € à 1,61 €	1,15 € à 1,70 €	0,78 € à 1,16 €
Tranche 3	supérieur à 705 € à 876 € compris	1,61 € à 2,11 €	1,70 € à 2,23 €	1,16 € à 1,51 €
Tranche 4	supérieur à 876 € à 1047 € compris	2,11 € à 2,62 €	2,23 € à 2,77 €	1,51 € à 1,88 €
Tranche 5	supérieur à 1047 € à 1248 € compris	2,62 € à 3,20 €	2,77 € à 3,38 €	1,88 € à 2,30 €
Tranche 6	supérieur à 1248 € à 1812 € compris	3,20 € à 3,75 €	3,38 € à 3,96 €	2,30 € à 2,69 €
Tranche 7	supérieur à 1812 € et plus	3,75 €	3,96 €	2,69 €

Les tarifs comprennent le goûter. Pour les familles signataires d'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I.) concernant les enfants souffrant d'allergie alimentaire et fournissant un panier repas, une gratuité sera appliquée.

Les tarifs appliqués aux familles non-Rungissoises ont une majoration de 20%.

**Toute absence d'une personne inscrite à la restauration ou à un accueil (ACM, périscolaire, étude surveillée, CISL, goûter) sans justificatif médical donnera lieu à une facturation suivant les tarifs des tableaux**

## SEJOURS - MINIS SEJOURS - CLASSES DE DECOUVERTE

**Rappel du principe de ces séjours : Il s'agit des séjours organisés par les équipes jeunesse avec les jeunes adhérents des structures. Le séjour doit s'inscrire dans le prolongement du projet éducatif de chaque équipe**

**Toute annulation sans justificatif médical :**

- **plus d'un mois du départ, entraînera une facturation d'un montant forfaitaire de 50 €,**

- **moins d'un mois du départ, entraînera la facturation totale du séjour,**

**Mode de calcul**

M = Montant total à la charge des enfants

C : Coût du séjour

P : Pourcentage de prise en charge par la Mairie : 50%\* du Coût du séjour

NJ : Nombre de Jour

M = C-50%

Soit T, la participation demandée aux enfants (selon la tranche et le tarif correspondant)

T = M / Nb d'enfants (= T auquel il est appliqué la tranche et le tarif correspondant)

**\*pour les séjours et minis séjours exceptionnels la Mairie s'autorise le droit d'augmenter son pourcentage de prise en charge**

1) Séjours et classes de découverte proposés aux jeunes de 6 à 17 ans

**Tarifs à compter du 1er septembre 2023 appliqués depuis 2022**

TRANCHES	BORNES	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4
Tranche 1	minima sociaux à 463 € compris	7,77 € à 9,17 €	8,79 € à 10,64 €	9,82 € à 12,37 €	10,93 € à 13,99 €
Tranche 2	supérieur à 463 € à 705 € compris	9,17 € à 14,11 €	10,64 € à 17,00 €	12,37 € à 19,54 €	13,99 € à 22,57 €
Tranche 3	supérieur à 705 € à 876 € compris	14,11 € à 20,23 €	17,00 € à 25,04 €	19,54 € à 29,30 €	22,57 € à 33,79 €
Tranche 4	supérieur à 876 € à 1047 € compris	20,23 € à 25,10 €	25,04 € à 31,03 €	29,30 € à 37,49 €	33,79 € à 43,17 €
Tranche 5	supérieur à 1047 € à 1248 € compris	25,10 € à 30,77 €	31,03 € à 38,45 €	37,49 € à 46,10 €	43,17 € à 54,11 €
Tranche 6	supérieur à 1248 € à 1812 € compris	30,77 € à 36,25 €	38,45 € à 45,19 €	46,10 € à 55,21 €	54,11 € à 64,55 €
Tranche 7	supérieur à 1812 € et plus	36,25 €	45,19 €	55,21 €	64,55 €

Les tarifs appliqués aux familles non-Rungissoises ont une majoration de 20%.

Tarifs unitaires par jour.

## 2) Minis séjours proposés aux jeunes de 6 à 17 ans

### Tarifs à compter du 1er septembre 2023

TRANCHES	BORNES	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4
Tranche 1	minima sociaux à 463 € compris	7,77 € à 9,17 €	8,79 € à 10,64 €	9,82 € à 12,37 €	10,93 € à 13,99 €
Tranche 2	supérieur à 463 € à 705 € compris	9,17 € à 14,11 €	10,64 € à 17,00 €	12,37 € à 19,54 €	13,99 € à 22,57 €
Tranche 3	supérieur à 705 € à 876 € compris	14,11 € à 20,23 €	17,00 € à 25,04 €	19,54 € à 29,30 €	22,57 € à 33,79 €
Tranche 4	supérieur à 876 € à 1047 € compris	20,23 € à 25,10 €	25,04 € à 31,03 €	29,30 € à 37,49 €	33,79 € à 43,17 €
Tranche 5	supérieur à 1047 € à 1248 € compris	25,10 € à 30,77 €	31,03 € à 38,45 €	37,49 € à 46,10 €	43,17 € à 54,11 €
Tranche 6	supérieur à 1248 € à 1812 € compris	30,77 € à 36,25 €	38,45 € à 45,19 €	46,10 € à 55,21 €	54,11 € à 64,55 €
Tranche 7	supérieur à 1812 € et plus	36,25 €	45,19 €	55,21 €	64,55 €

Les tarifs appliqués aux familles non rungissoises ont une majoration de 20%.

Tarifs unitaires par jour.

### RESTAURATION SCOLAIRE & PERISCOLAIRE

## 1) Restauration scolaire et extrascolaire pour les primaires et les secondaires

### Tarifs à compter du 1er septembre 2023 appliqués depuis 2022

TRANCHES	BORNES	TARIFS
Tranche 1	minima sociaux à 463 € compris	0,81 € à 1,10 €
Tranche 2	supérieur à 463 € à 705 € compris	1,10 € à 1,90 €
Tranche 3	supérieur à 705 € à 876 € compris	1,90 € à 2,84 €
Tranche 4	supérieur à 876 € à 1047 € compris	2,84 € à 3,65 €
Tranche 5	supérieur à 1047 € à 1248 € compris	3,65 € à 4,46 €
Tranche 6	supérieur à 1248 € à 1812 € compris	4,46 € à 5,29 €
Tranche 7	supérieur à 1812 € et plus	5,29 €

Pour les familles signataires d'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I.)

concernant les enfants souffrant d'allergie alimentaire et fournissant un panier repas, la restauration scolaire et extrascolaire ne sera pas facturée.

Les tarifs appliqués aux familles non-Rungissoises ont une majoration de 20%.

## 3) Restauration ne relevant pas de la restauration scolaire, extrascolaire

### Tarifs à compter du 1er septembre 2023 appliqués depuis 2022

Repas pris à la bergerie	Repas du personnel communal dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 418	3,60 €
	Repas du personnel communal dont l'indice majoré est compris entre 419 et 534	4,30 €
	Repas du personnel communal dont l'indice majoré est supérieur à 534	5,00 €
Repas pris sur le lieu		

Accusé de réception en préfecture

094-219400652-20230705-23-052-DE

Date de télétransmission : 06/07/2023

Date de réception préfecture : 06/07/2023

de travail	Avec les enfants en leur qualité d'animateur et d'ATSEM	1,99 €
Divers (tarifs non soumis à quotient)	Repas fournis aux enseignants de la Ville	5,00 €
	Repas fournis aux personnes qui ne travaillent pas pour la Ville (stagiaire, entreprise...)	10,01 €

*Toute absence d'une personne inscrite à la restauration ou à un accueil (ACM, périscolaire, étude surveillée, CISL, goûter) sans justificatif médical donnera lieu à une facturation suivant les tarifs des tableaux*

**CONSERVATOIRE MUNICIPAL**

*Rappel L'inscription annuelle au Conservatoire municipal, (cotisation de base) comprend un cours de formation musicale (obligatoire) et un cours d'instrument.  
Les élèves des classes de danse ont accès aux cours de formation musicale et aux chorales.*

**Participations familiales**

Disciplines	Rungissois	Extérieurs
	Trimestre	Trimestre
Cotisation de base :		
Instrument ou chant, formation musicale, options pratiques collectives	<b>62,50 €</b>	<b>203,60 €</b>
Formation musicale seule		
options pratiques collectives, cursus CP	<b>31,25 €</b>	<b>67,90 €</b>
Cours à distance en visio-conférence ou en audio	<b>31,25 €</b>	<b>67,90 €</b>
Classes CHAM	<b>62,50 €</b>	<b>75,00 €</b>
Classes CHAM		
Formation musicale et pratiques collectives	<b>31,25 €</b>	<b>37,50 €</b>
Pratique de deux instruments	<b>93,75 €</b>	<b>305,40 €</b>
Pratique de trois instruments	<b>125,00 €</b>	<b>407,20 €</b>
Danse		
Renforcement musculaire	<b>62,50 €</b>	<b>77,40 €</b>
Pratiques collectives seules		
(musique de chambre - orchestres - ateliers jazz - chorales - éveil musical– Arts plastiques)	<b>31,25 €</b>	<b>31,25 €</b>
Location d'instruments	<b>34,70 €</b>	<b>34,70 €</b>

*Les tarifs des participations familiales sont trimestriels. Tout trimestre entamé est dû.  
Les 3 trimestres s'entendent comme suit : du 1er octobre au 31 décembre, du 1er janvier au 31 mars et du 1er avril au 30 juin.*

*Le contrat de location d'instrument n'inclut pas l'extension d'assurance qui doit être souscrite obligatoirement par les familles*

## ASSOCIATIONS

## Valorisation des aides indirectes

Mise à disposition de locaux : équipement, fluides et ménage compris	Equipements sportifs : Evasion, Espace du Sport	15 € /heure	
	Equipements sportifs : Tennis, Boulodrome	8 € / l'heure ou 230€ /an	
	Cafétéria de l'Espace du sport	10 € / heure	
	Salle polyvalente Maison des associations	10 € / heure	
	Salle Robert Doisneau	10 € / heure	
	Bureaux mis à disposition	< 50 m2 = 3 000 € /an	
		> 50 m2 = 1 500 € /an	
	Salle La Grange	450 € la semaine 600 € le week end	cf Tarifs Location de salle
Salle Madeleine Le Gallou	150 €	cf Tarifs Location de salle	
Prêt Véhicule (Minibus)			
*au-delà de 20 000 km : 0,346€	7CV et +	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km*
		0,661	0,374 € + 1435
Copies A4			
	Noir et Blanc	0,005 €	
	Couleur	0,028 €	
Personnel communal mis à disposition			
	Montage/démontage	30 € / heure	
	Conception de support de communication	350 € / unité	
	Actualisation de support de communication	100 € / unité	